

*des Princes, &c.* Septemb. 1704. 187  
 lui répondit que cette évacuation ne s'étoit pas faite par son ordre, mais que quoique ses troupes y eussent été nécessaires, il alloit donner les ordres nécessaires pour lui envoyer un puissant secours.

VII. Lors que Madame la Duchesse de Savoye eut avis de l'accouchement de Madame de Bourgogne sa fille, elle en témoigna beaucoup de joye, & en fut complimentée par toute la Cour, Elle n'osa pourtant pas en faire chanter le *Te Deum* sans l'avis de Mr. le Duc de Savoye son Epoux, qui ne donna aucuns ordres pour cela, mais il ne laissa pas de faire réponse que que tems après aux lettres \* qu'il avoit reçûes de la Cour de France pour lui faire part de cette nouvelle.

*Mad. de Savoye reçoit la nouvelle de l'accouchement de Mad. de Bourgogne.*

L'incident dont nous parâmes le mois dernier. † a été suivi d'un autre événement plus tâcheux, & qui pourroit bien par les suites devenir une affaire serieuse. Nonobstant les fortes representations de Mr. le Grand Prieur, le General Moïno n'a pas laissé de permettre aux Allemans, qui s'étoient retirés sur les Frontieres du Trentin, de passer sur les terres de la Republique, pour rentrer dans le Mantouïan, où ils pillerent & brûlerent dernièrement deux Villages; Mr. le Grand Prieur usa de represailles sur quelques Paroisses des dépendances de la République, & sur les plaintes que les Vénitiens en ont faites, on leur a répondu que puisqu'ils donnoient passage aux ennemis des deux Couronnes, pour venir insulte

Etats

*Les Vénitiens dom-*

\* Voyez Août pag. 87. † Voyez Août pag.